

C4'INFOS

Le journal d'informations trimestrielles de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne



ZOOM SUR LA C4

Profitons de ce premier numéro de l'année pour réaliser un tour d'horizon des services et un aperçu de la progression des dossiers.
En effet, 2010 s'avère positif pour la Communauté de Communes, qui voit un nombre conséquent de ses projets avancer favorablement :

ENVIRONNEMENT

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le bureau d'études ENVIRENE (Travecy-02800) a été retenu après validation en Conseil Communautaire du mercredi 02 décembre 2009, parmi sept sociétés candidates.
ENVIRENE a six mois pour réaliser l'étude de faisabilité d'une Zone de Développement Éolien sur le territoire intercommunal.
Cette étude permettra de définir des zones susceptibles d'accueillir un ou plusieurs parcs éoliens, selon des contraintes techniques et environnementales, en concertation avec les élus et les habitants du territoire.



CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU

Petit Rappel : Ce Contrat est un document écrit dont l'objectif est d'améliorer la qualité des eaux. Il définit les différentes actions à mettre en œuvre et les personnes physiques et morales concernées. Afin d'être efficace, le Contrat doit être signé par tous les porteurs de projets .

Où en est le contrat ?

Sa phase rédactionnelle est achevée. Le 15 janvier dernier, il a été envoyé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour avis.

Celle-ci va ensuite nous le retourner annoté de remarques à prendre en compte. Une fois modifié, le contrat sera envoyé à tous les signataires (Associations, Élus, Chambres ...) qui délibéreront afin d'autoriser leur représentant légal à parapher le document.

La Communauté de Communes va également prendre une délibération qui permettra à l'Agence de l'Eau de réaliser une instruction du dossier : il passera en Commission des Aides afin de bloquer des fonds pour la C4. Ces fonds permettront de concrétiser le programme d'actions.

Quand toutes ces clauses seront remplies, une date sera retenue pour la signature du Contrat Global sur l'eau, au printemps 2010.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Toutes les habitations devront être contrôlées pour le mois de novembre 2010 au plus tard, date à laquelle s'achèvera le Marché Public avec la Lyonnaise des Eaux. Seulement deux communes restent à contrôler : Coupru (en cours) et Marigny en Orxois.

Attention : Si votre habitation est en assainissement non collectif* (non raccordée au tout à l'égout) et que vous n'avez toujours pas été contrôlé par les Services du SPANC , nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la Lyonnaise des Eaux. En effet, après un ultime rendez-vous, une pénalité de 120 € sera appliquée aux personnes qui ne se seront pas soumises au contrôle.

*Lyonnaise des Eaux : Mme Rodrigues 0 800 00 20 61 (appel gratuit)
03 44 96 37 76*

* **Tous les villages de la C4 sont concernés, sauf :** Chézy sur Marne, Montreuil aux Lions et certains villages le sont en partie : Charly sur Marne, Crouettes sur Marne, Domptin, Nogent l'Artaud, Pavant, Viels-Maisons, Villiers Saint Denis.

Dans ce numéro

ZOOM SUR LA C4 1 à 4

... Environnement 1

... Économie / divers 2

... Service social 3 et 4

DU CHANGEMENT CHEZ
LES VICES-PRESIDENTS 4

LES NOELS DE LA C4 4



LES ACQUISITIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

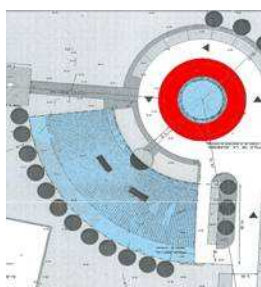


1— Le dossier de rachat du terrain d'accès à la plate-forme LGV située à Lucy le Bocage (propriété de la Communauté de Communes) est en cours d'instruction chez le Notaire.


 Plateforme LGV*


 Terrain d'accès à la plate-forme (en cours d'achat)

* La Communauté de Communes est devenue propriétaire de cette plate-forme en 2006, à des fins économiques.



2— La Commune du Charly sur Marne a accepté de vendre à l'euro symbolique, à la C4, le rond en pelouse autour de la tour administrative, soit environ 160m². Ce dossier est également en cours d'instruction chez le notaire.

 Pôle social et pôle administratif

 Zone en cours d'acquisition

IMPLANTATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE



Un **schéma départemental d'accueil** des gens du voyage est en vigueur dans le département depuis le 3 juillet 2003, date de son approbation par le Préfet de l'Aisne. Notre Communauté de Communes a donc l'obligation de mettre à leur disposition, une aire de grand passage.

Qu'est-ce qu'une aire de grand passage ?

Les aires de grand passage sont destinées à accueillir des groupes de 50 à 200 caravanes. Celle qui sera implantée sur notre territoire aura une capacité d'accueil de 100 à 150 caravanes.

Les obligations des gens du voyage :

Ils sont tenus d'avertir la C4 de leur venue, deux semaines avant leur arrivée.

La durée de leur stationnement sur ces aires est limitée à une quinzaine de jours.

Les obligations de la Communauté de Communes :

Elle doit mettre à la disposition des gens du voyage : le terrain et les commodités d'usage (l'eau, le ramassage des ordures ménagères ainsi qu'une vidange pour leurs toilettes.)

Sur notre territoire, la procédure de choix du terrain a été enclenchée :

Phase 1 (achevée) :

Les trois membres du groupe projet se sont répartis le territoire. Chacun a ensuite présélectionné, sur plan, des lieux susceptibles de recevoir l'aire de grand passage, selon des critères précédemment définis dans un cahier des charges (implantation à plus de 500m d'une habitation, voie d'accès appropriée ...).

Phase 2 (en cours) :

Les membres de la Commission prennent contact avec les maires afin de récupérer les références cadastrales et les coordonnées des propriétaires des parcelles présélectionnées. Ils visitent également les terrains, accompagnés des élus locaux, afin de vérifier la faisabilité d'une aire de grand passage.

Phase 3 :

Ils contacteront les propriétaires et négocieront l'achat ou la location des terrains.

Phase 4 :

Le Conseil Communautaire prendra la décision finale quant au choix du terrain.

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Petit rappel (du C4'infos n°9) : Depuis le 21 décembre 2006, l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées est une compétence obligatoire liée à l'aménagement de l'espace, pour toutes les collectivités de plus de 5000 habitants.

De ce fait, la Communauté de Communes a créé une commission d'élus qui s'est réunie le 17 novembre 2009, en présence de Monsieur Paul-Henri Huot, représentant de l'Association des Paralysés de France et du Comité d'Entente des associations de personnes handicapées du Sud de l'Aisne.

Leur objectif était de réaliser un bilan sur l'état de l'accessibilité aux handicapés, des 21 communes du territoire.

Au mois de décembre, ce rapport a ensuite été envoyé

aux 21 maires de la Communauté de Communes,

au Président du Conseil Général de l'Aisne

ainsi qu'au Préfet du département.



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



Jeudi 21 janvier, les enfants ont réalisé des croissants gruyère - mimolette et graines de Sésame :

Les ateliers « cuisine » du RAM sont ouverts.*



VOICI LA RECETTE...
A REALISER EN FAMILLE !

Chaque 3ème jeudi du mois, nos chères têtes blondes, accompagnées de leur assistante maternelle s'adonnent librement aux joies de la cuisine.

Quel plaisir de concocter un petit plat qu'ils feront fièrement goûter à leurs parents, le soir venu !

* Également : les 2èmes et 4èmes mardis du mois, « ateliers bébés lecteurs »



Ingrédients:

1 pâte feuilletée prête à dérouler
125 g de gruyère
125g de mimolette

Dérouler la pâte feuilletée.
Parsemer de gruyère et de mimolette.
Découper la pâte en 8 triangles.
Rouler chaque triangle pour former les croissants.
Parsemer de graines de sésame et enfourner 20-25 min.
Déguster vos croissants tièdes. Hum...

MULTI-ACCUEIL

La Petite Enfance à la cote !



Ils ont fêté les rois!

Les demandes de stages affluent sur le bureau de Mme Lavigne, directrice du multi-accueil : pas moins de quatre stagiaires sont actuellement formés aux métiers de la petite enfance, au sein de notre Communauté.

Les possibilités d'accueil de stagiaires étant limitées, les étudiants habitant sur le territoire intercommunal sont privilégiés.

Et malgré notre bonne volonté, Mme Lavigne, ne peut répondre favorablement à toutes les sollicitations !



Anne-Sophie, Laure et Céline, préparent un CAP petite enfance

PERISCOLAIRES

Le Pocket PC va faire son apparition sur tous les sites



« Ce petit appareil va révolutionner et surtout faciliter le travail des professionnels de l'enfance. »

Grâce à un système de pointage informatique, les enfants seront automatiquement enregistrés, à leur arrivée, dans une base de donnée commune à toutes les périscolaires.

Ainsi, la présence des enfants sera calculée instantanément !

Cela représentera un précieux gain de temps, au niveau administratif et comptable.

En effet, les animateurs se consacreront d'avantage aux enfants et la direction utilisera ce temps supplémentaire à la communication, la pédagogie, la formation interne et la visite des différents sites... que du positif !

MODIFICATION IMPORTANTE :

A compter du 1er février 2010, nous passons à une tarification forfaitaire de l'accueil périscolaire.

En effet, pour une harmonisation des services au sein du département, la Caisse d'Allocations Familiales nous a demandé d'appliquer une tarification au forfait pour les familles.



Forfait matin : 2,50 €

Forfait midi : inchangé

Forfait soir : 3,30 € + 1€ pour le goûter soit 4,30 €

A.L.S.H Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Les vacances de février se préparent

Du 08 au 12 février 2010	Du 15 au 19 février 2010
 <p>« C'est facile de bricoler »</p> <p>Activité bricolage à l'aide de matériaux de récupération</p>	 <p>«A l'abordage ! »</p> <p>Permettre aux enfants de partir à l'aventure à travers des histoires de pirates</p>



Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Le Tallec et de Véronique Lesage

☎ 03.23.82.58.30

c.tallec@fr.oleane.com



Le Téléthon 2009 : les jeunes sont toujours aussi mobilisés.

Voici les sommes récoltées grâce à la mobilisation des médiateurs et des jeunes du territoire :



QUI	SOMME RECUE
Primaire de Charly sur Marne	1118.70
Primaire de Nogent l'Artaud	241,00
Collège François Truffaut	1256.12
Foire aux livres	214
Portables récupérés	83
TOTAL	2912.82

Les vacances de février pour les jeunes :

Faites votre choix parmi les activités : patinoire, bowling et lasergame ... Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site Internet de la C4.

En avant la culture

Préparation d'un pass'culture, dans la lignée du pass'sport ... Passez-vous le mot !

Ce mémento de la culture regroupera les associations adaptées aux jeunes. Il sera distribué en septembre, en même temps que le pass'sport, à tous les élèves de CM2 et les collégiens du territoire. Espérons qu'il devienne ... culte !

Suite au départ d'un Vice-président, le Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2010 a décidé de ne pas le remplacer et par conséquent de passer à 7 Vice-présidents, comme suit :



1^{ère} Vice-présidente : Elisabeth Clobourse (Maire de Coupru) chargée de l'administration générale et de la communication interne avec les élus :

2^{ème} Vice-président : Jean-Pierre Delaitre (Maire de Bézu le Guéry) chargé des finances, de l'assainissement et de l'eau

3^{ème} Vice-président : Jean-Claude Béreaux (Maire de Chézy sur Marne) chargé des affaires sociales

4^{ème} Vice-président : Georges Fourré (1^{er} Adjoint à la Mairie de Charly sur Marne et Conseiller Général) chargé du développement économique, de l'opération façades et des travaux

5^{ème} Vice-Président : poste supprimé lors du dernier Conseil Communautaire.

6^{ème} Vice-président : Jean Plateaux (1^{er} adjoint à la mairie de Villiers Saint Denis) chargé des déchets ménagers, de la déchetterie, de la ZDE (Zone de Développement Éolien) et des gens du voyage

7^{ème} Vice-président : Marie-Christine Riboulot (1^{ère} adjointe à la mairie de Chézy sur Marne) chargée du personnel

8^{ème} Vice-président : Christian Tréhel (Maire d'Essises) chargé du tourisme, de la communication externe et de l'accessibilité



Les Noëls

de la C4